



## HUITIEME CONFERENCE DES PARTIES DE LA CONVENTION-CADRE SUR LES CHANGEMENTS CLIMATIQUES: 23 OCTOBRE - 1 NOVEMBRE 2002

La Huitième Conférence des Parties (CdP-8) de la Convention-Cadre de 1992 sur les Changements Climatiques (CCCC) et les Dix-septièmes Sessions des Organes Subsidiaires de Mise en Œuvre et de Conseil Scientifique et Technologique (SBSTA) de la CdP ouvrent leurs travaux, aujourd'hui, au Centre des Conférences de Vignyan Bhawan, à New Delhi, en Inde. Près de 3000 participants y prendront part. Il s'agit là de la première réunion de la CdP depuis novembre 2001, date à laquelle les délégués avaient achevé trois années de négociations autour des détails opérationnels du Traité de Kyoto et conclu les Accords de Marrakech.

Les Parties auront à se pencher, entre autres, sur: les communications nationales des Parties visées et non visées à l'Annexe I, leurs lignes directrices et les nouveaux mandats et termes de référence du Groupe d'Experts Consultatif sur les Communications Nationales des Parties non visées à l'Annexe I (GEC); le mécanisme de financement; le renforcement des capacités; la mise en application des clauses 4.8 et 4.9 (effets adverses) de la CCCC; le Troisième Rapport d'Evaluation (TRE) du Groupe Intergouvernemental sur l'Evolution Climatique (GIEC); "les bonnes pratiques" en matière de politiques et mesures (P&M); la recherche et l'observation systématique (ROS); la coopération avec les organisations internationales pertinentes; la Clause 6 de la CCCC (éducation, formation et conscientisation du public); la mise au point et le transfert des technologies; et les questions ayant trait aux hydrofluoro-carbones et au perfluoro-carbone.

Les Parties auront à examiner également les questions méthodologiques, notamment: les lignes directrices relevant des Articles 5 (questions méthodologiques), 7 (communication des données) et 8 (évaluation des données); les directives ayant trait à l'élaboration des rapports et à l'évaluation des inventaires de GES des Parties visées à l'Annexe I; les activités de mise en œuvre concertée (AIJ); l'utilisation des sols, les changements intervenus dans l'utilisation des sols et la foresterie (LULUCF); et la détermination scientifique et méthodologique des contributions aux changements climatiques.

Les autres sujets qui devront être abordés, englobent: le recours à une énergie propre ou moins émettrice de gaz à effet de serre; la mise en application de la Clause 2.3 du Traité (effets adverses des P&M); les circonstances particulières de la Croatie dans le cadre de la Clause 4.6 de la CCCC (souplesse en faveur des pays en transition économique); la proposition croate concernant les activités de gestion forestière, dans le cadre de la Clause 3.4 du Traité (activités additionnelles); la proposition canadienne concernant les modalités devant régir la comptabilisation des quantités assignées, dans le cadre de la Clause 7.4 du Traité (registres), dans le domaine des exportations d'énergies propres; la requête émanant du groupe de pays d'Asie Centrale et du Caucase, de l'Albanie et de la République de Moldavie (CACAM) pour la clarification du terme "pays en développement," dans le contexte des décisions de la CCCC;

revue de l'adéquation des engagements pris dans le cadre de la CCCC; et, une série de questions administratives et organisationnelles.

### BREF HISTORIQUE DE LA CCCC ET DU TRAITE DE KYOTO

Le Changement Climatique est considéré comme l'une des menaces les plus sérieuses posées à l'environnement de la planète, avec des effets négatifs sur la santé humaine, la sécurité alimentaire, l'activité économique, l'eau et autres ressources naturelles, et l'infrastructure physique. Le climat de la planète varie naturellement, mais les scientifiques s'accordent pour dire que l'augmentation des concentrations des émissions anthropiques de gaz à effet de serre dans l'atmosphère sont derrière les changements survenus dans le climat. Selon le GIEC, les effets des changements climatiques sont déjà observables. Nonobstant des incertitudes qui perdurent, la majorité des scientifiques estiment que des mesures de précaution sont à prendre et qu'une action rapide est nécessaire.

La réponse politique internationale à cette évolution climatique commença à prendre forme avec l'élaboration de la Convention-Cadre sur les Changements Climatiques (CCCC). Adoptée en 1992, la CCCC vint établir le cadre devant régir l'action qui vise à éviter la survenue "d'interférences dangereuses" avec le système climatique. Les GES à limiter englobent le méthane, l'oxyde nitrique et de manière plus particulière, le dioxyde de carbone. La CCCC est entrée en vigueur le 21 mars 1994. Elle compte aujourd'hui 186 Parties.

**LE TRAITE DE KYOTO:** En 1995 le Groupe Spécial sur le Mandat de Berlin est établi par la CdP-1 pour la réalisation d'un accord sur de nouvelles mesures en faveur de la lutte contre les changements climatiques. Au terme d'intenses négociations, les délégués près de la CdP-3 qui s'est déroulée à Kyoto, au Japon, en décembre 1997, devaient s'entendre sur un Protocole, relevant de la CCCC, engageant les pays industrialisés et les pays en transition vers une économie de marché, à réaliser des objectifs quantifiés de décroissement de leurs émissions de gaz à effet de serre. Ces pays, connus comme étant les Parties visées à l'Annexe I de la CCCC, se sont ainsi engagés à réduire leurs émissions globales dans six gaz à effet de serre, de manière à en abaisser le niveau d'au moins 5% par rapport à ceux de 1990 et ce, au cours de la période s'étalant entre 2008 et 2012, et cet engagement était assorti d'objectifs variant d'un pays à l'autre. Le Protocole établit par ailleurs trois mécanismes destinés à aider les Parties visées à l'Annexe I à réaliser leurs objectifs nationaux de manière efficace du point de vue coût. Les mécanismes incluaient un système d'échange des droits d'émission, une mise en œuvre concertée (JI) des projets de réduction d'émissions, entre Parties visées à l'Annexe I, et le Mécanisme pour un Développement Propre (MDP) visant à encourager les projets conjoints entre les Parties visées à l'Annexe I et celles non visées à cette même annexe (les pays en développement).

On laissa aux réunions qui devaient suivre le soin de fixer la majeure partie des règles et d'arrêter les détails opérationnels devant déterminer la manière dont les coupes en matière d'émission seront réalisées et la manière dont les efforts consentis par les pays seront mesurés et évalués. Pour entrer en vigueur, le Protocole doit

Ce numéro du *Bulletin des Négociations de la Terre* © <enb@iisd.org> a été rédigé par Emily Boyd <emily@iisd.org>, Michael Lisowski <michaell@iisd.org>, Lisa Schipper <lisa@iisd.org>, Malena Sell <malena@iisd.org> et Richard Sherman <rsherman@globesa.org>. Edition Numérique: Franz Dejon <franz@iisd.org> et Leila Mead <leila@iisd.org>. Editrice en Chef: Pamela S. Chasek, Ph.D. <pam@iisd.org>. Version Française: Mongi Gadhroum: <mongi@iisd.org>. Directeur du Service Information: Langston James Goree VI <kimo@iisd.org>. Directrice des opérations: Marcela Rojo <marcela@iisd.org>. Assistant en Ligne: Diego Noguera <diego@iisd.org>. Les principaux bailleurs de fonds du *Bulletin* sont: Le Ministère Néerlandais des affaires Etrangères, le Gouvernement du Canada (à travers l'ACDI), les Etats-Unis (à travers l'USAID), l'Agence Suisse de l'Environnement, des Forêts et du Paysage (SAEFL), le Royaume-Uni (à travers le DFID), la Commission Européenne (DG-ENV), le Ministère Danois des Affaires Etrangères et le Gouvernement Allemand (à travers les Ministères de l'Environnement (BMU) et de la Coopération pour le Développement (BMZ)). Un soutien général a été accordé au *Bulletin*, au titre de l'exercice 2002, par: les Ministères Finlandais des Affaires Etrangères et de l'Environnement, le Gouvernement Australien, les Ministères Suédois de l'Environnement et des Affaires Etrangères, le Ministère Néo-Zélandais des Affaires Etrangères et du Commerce Extérieur, les Ministères Norvégiens de l'Environnement et des Affaires Etrangères, Swan International et les Ministères Nippon de l'Environnement (à travers l'IGES) et de l'Energie, du Commerce et de l'Industrie (à travers le GISPRI). La version Française est financée par le Ministère Français des Affaires Etrangères. Un financement spécial pour la couverture du SMDD a été fourni par le Gouvernement Suédois. Le *Bulletin* est joignable à <enb@iisd.org> et par tel: +1-212-644-0204; fax: +1-212-644-0206. L'IIDD peut être contacté par <info@iisd.ca> et par courrier au 161, Portage Avenue East, 6th Floor, Winnipeg, Manitoba R3B 0Y4, Canada. Les opinions exprimées dans le *Bulletin* appartiennent à leurs auteurs et ne reflètent pas nécessairement les vues de l'IIDD et des bailleurs de fonds. Des extraits du *Bulletin* peuvent être utilisés uniquement dans des publications non commerciales moyennant une citation appropriée. Les versions électroniques du *Bulletin* sont diffusées par courriel et sont disponibles à travers le serveur WWW Linkages à: <http://www.iisd.ca/linkages/>



être ratifié par 55 Parties signataires de la CCCC, notamment des Parties visées à l'Annexe I représentant au moins 55% du total des émissions de dioxyde de carbone au titre de l'année 1990. A ce jour, 96 Parties ont ratifié le Traité, dont 26 Parties visées à l'Annexe I, représentant un total de 37,4% des émissions de GES.

**LE PLAN D'ACTION DE BUENOS AIRES:** Au cours de la CdP-4 qui se réunit à Buenos Aires, en Argentine, en novembre 1998, les Parties établirent un programme de travail visant à la réalisation d'un accord sur les détails opérationnels du Protocole et le renforcement des mesures de mise en œuvre de la CCCC elle-même. Dans une décision réputée comme étant le Plan d'Action de Buenos Aires (PABA), les délégués s'accordèrent sur une date limite, fixée à la CdP-6, pour la conclusion de cet accord. Parmi les sujets importants nécessitant une résolution, figuraient alors celui des règles devant encadrer les mécanismes, celui du régime de suivi devant être appliqué pour le contrôle de la mise en conformité aux obligations par les différents pays, et celui des méthodes à suivre dans la comptabilité des émissions et des réductions d'émissions aux niveaux nationaux. Les règles appelées à régir les crédits en matière de suppression du gaz carbonique, par le biais des puits de fixation du carbone, devaient être également traitées. Parmi les questions relevant de la CCCC nécessitant une résolution, figuraient, entre autres, celles du renforcement des capacités, de la mise au point et du transfert des technologies, et de l'aide devant être apportée aux pays en développement particulièrement sensibles aux effets adverses des changements climatiques ou des actions entreprises par les pays industrialisés dans le cadre de la lutte contre le changement climatique.

**LA PREMIERE PARTIE DE LA CdP-6:** La CdP-6 et les treizièmes sessions de reprise des organes subsidiaires de la CdP-6 se tinrent à La Haye, aux Pays-Bas, du 13 au 25 novembre 2000. Les positions politiques concernant les principales questions restèrent tranchées, avec peu de signes de volonté de compromis. La seconde semaine des négociations, le Président Jan Pronk (Pays-Bas), tenta de faciliter la progression sur les nombreux points politiques et techniques controversés en convoquant des sessions Plénières informelles de haut niveau. Il regroupa les questions devant être abordées en quatre ensembles: (a) le renforcement des capacités, le transfert des technologies, les effets adverses, et les directives à fournir au mécanisme de financement; (b) les mécanismes; (c) l'utilisation des sols, les changements intervenus dans l'utilisation des sols et la foresterie (LULUCF); et, (d) la mise en conformité aux obligations, les politiques et mesures (P&Ms), et le travail d'estimation, l'élaboration des rapports et l'évaluation devant être effectuées dans le cadre des Articles 5, 7 et 8. Après près de 36 heures d'intenses pourparlers, les deux derniers jours, les négociateurs ne parvinrent à aucun accord, les questions ayant trait au financement, au caractère complémentaire de l'utilisation des mécanismes, au respect des obligations et au LULUCF, s'étant avéré particulièrement dures à résoudre. Le samedi 25 novembre, dans l'après-midi, le Président Pronk annonça que les délégués n'ont pas réussi à parvenir à un accord. Les délégués décidèrent de suspendre la CdP-6 et firent part de leur volonté de reprendre les travaux au cours de l'année 2001.

**LA DEUXIEME PARTIE DE LA CdP-6:** En mars 2001, l'administration américaine répudia le Traité, les responsables déclarant qu'ils le considéraient comme étant "fatalement défectueux" en ce sens qu'il risquait de causer préjudice à leur économie et qu'il exemptait les pays en développement d'avoir des objectifs à atteindre en matière d'émission. Les délégués se réunirent de nouveau pour la deuxième partie de la CdP-6 et les quatorzièmes sessions des organes subsidiaires, tenues à Bonn, en Allemagne, du 16 au 27 juillet 2001. Au terme de longues concertations, le Président Pronk présenta sa proposition de projet de décision politique. Plusieurs Parties annoncèrent qu'elles pouvaient y apporter leur appui, mais des désaccords survinrent sur le caractère que devait revêtir le régime de mise en conformité aux obligations. Après plusieurs journées de consultations, les ministres décidèrent finalement d'adopter la décision politique d'origine, avec une version révisée du chapitre consacré au thème de la conformité aux obligations. La décision politique ou "les Accords de Bonn" – fut adoptée officiellement par la CdP, le 25 juillet 2001.

Bien que des projets de décisions aient été approuvés autour de plusieurs questions clés, aucun accord ne put être conclu autour des mécanismes, du respect des obligations et de LULUCF. Comme les libellés figurant dans le "paquet" des décisions n'ont pas tous été parachevés, l'ensemble des projets de décisions furent transmis à la CdP-7.

**La CdP-7:** Les délégués se réunirent pour la CdP-7 et les quinze sessions des organes subsidiaires, à Marrakech, au Maroc, du 29 octobre au 10 novembre 2001. Le principal objectif était de terminer les tâches non achevées durant les première et deuxième parties de la CdP-6, et de clore ainsi, le travail accompli durant ces trois années de négociations. Les Accords de Bonn servirent de plate-forme aux travaux.

Au terme de longs pourparlers bilatéraux et multilatéraux, un paquet fut proposé sur les LULUCF, les mécanismes, les Clauses 5, 7 et 8 du Traité, et sur la contribution devant être apportée au SMDD, au cours de la soirée du jeudi 8 novembre. Le marché fut accepté par la plupart des groupes régionaux, y compris par le G-77/Chine et l'UE, mais le Groupe 'Umbrella' (alliance informelle de Parties visées à l'Annexe I, comprenant l'Australie, le Canada, le Japon, la Nouvelle Zélande et la Fédération de Russie) ne se joignit pas au consensus. Ils remirent en question, entre autres, les conditions d'éligibilité et la "bancabilité" dans le cadre des mécanismes. Au terme de longues négociations, toutefois, les Accords de Marrakech furent approuvés, les principaux traits incluant la considération des Principes régissant LULUCF et la limite de la bancabilité des unités engendrées par les puits d'absorption de gaz carbonique, dans le cadre du MDP.

**LES SB-16:** Les Parties se réunirent pour les seizième sessions des organes subsidiaires, du 5 au 14 juin 2002, à Bonn. La réunion procéda à l'examen d'un ensemble de questions laissées en dehors de l'ordre du jour, en raison des négociations pressées du PABA. Les points de vue concernant la direction devant être prise par le processus climatique différaient grandement, certaines Parties portant l'attention sur les débats tenus récemment et d'autres, à l'opposé, mettant l'accent sur la prochaine période d'engagement. Plusieurs participants firent part de leur espoir de voir le Traité entrer en vigueur avant le Sommet Mondial pour le Développement Durable (SMDD), prévu en août 2002, l'UE et le Japon annonçant leurs ratifications juste avant le Sommet. Plusieurs projets de décisions furent approuvés et transmis à la CdP-8 pour examen et adoption.

### LES FAITS MARQUANTS DE LA PERIODE INTERSESSIONS

**LE SMDD:** Le SMDD se tint du 26 août au 4 septembre 2002, à Johannesburg, en Afrique du Sud. Le SMDD adopta un texte identifiant la CCCC comme étant le "principal" instrument du traitement de la question des changements climatiques, réaffirmant l'objectif ultime de la CCCC, et soulignant l'importance de la mise au point de technologies propres, dans les secteurs clés, tels que celui de l'énergie. Le Plan de Mise en Œuvre de Johannesburg fait également référence à l'importance de la ratification du Traité en temps opportun par les pays qui ne l'ont pas encore fait. Les délégués s'accordèrent aussi sur un libellé identifiant les actions à entreprendre dans le cadre du traitement des changements climatiques, telles que celle consistant à fournir une assistance financière et technique aux pays en développement et aux pays en transition économique.

**LES RECENTS DEVELOPPEMENTS:** La question du terrorisme occupant une bonne place dans l'ordre du jour international, celle de la menace posée par les changements climatiques risque de ne pas être la priorité de l'attention politique mondiale. Cependant, beaucoup attendent avec impatience l'entrée en vigueur du Traité. Le Canada, la Chine et la Fédération de Russie firent part de leurs intentions de ratifier le Traité durant le SMDD et, depuis juin 2002, 22 Parties additionnelles ont ratifié le Traité. Avec la ratification de la Russie, le pourcentage total des émissions des pays visés à l'Annexe I, atteindra 54,8%, soit 0,2% moins que les 55% requis. Estimant que le Traité entrera en vigueur d'ici début 2003, les Parties visées à l'Annexe I, disposeront de moins de dix ans pour la concrétisation de leurs objectifs en matière d'émission, établis pour la première période d'engagement. La question des futurs engagements fait déjà planer une menace sur les négociations.

### A SUIVRE AUJOURD'HUI

**PLENIERE D'OUVERTURE DE LA CdP:** La première réunion de la Plénière de la CdP se tiendra ce matin.

**REUNION D'OUVERTURE DES SB-17:** L'ouverture des travaux des organes subsidiaires est prévue l'après-midi.

Consultez le programme de la journée et les tableaux d'affichage pour les lieux des réunions.